

Prenez  
un **BON  
BOLD'AIR**



FILIÈRE  
**TOURISME**



# Faites-vous plaisir !

Retrouvez les acteurs de vos émotions  
et participez à relancer la dynamique  
de votre territoire.

Pour encourager la reprise d'activité des professionnels  
du tourisme et vous remercier de votre confiance,  
le Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine vous offre :

**30€**  
**REMBOURSÉS**  
sur vos achats chez un professionnel  
du tourisme en Ile-et-Vilaine.\*

\*Voir conditions et modalités.

# Comment utiliser votre "Bon Bol d'Air" ?

1 Vous souscrivez à une offre <sup>(1)</sup>  
du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine  
auprès de votre conseiller

Voir la liste des offres éligibles

2 Votre conseiller vous offre un **Bon Bol d'Air**  
d'un montant de 30€ remboursables\*

Valable auprès des établissements de tourisme  
d'Ille-et-Vilaine du 3 juin au 30 septembre 2020

3 Vous explorez l'Ille-et-Vilaine  
et vous vous faites plaisir auprès  
des établissements de tourisme <sup>(2)</sup>

Valable auprès des professionnels de l'hébergement, de la restauration ou des loisirs,  
hors débit de boissons et restauration rapide ; montant minimum de 30 euros ;  
bon valable avant le 30 septembre 2020

4 Vous présentez à votre conseiller  
votre **Bon Bol d'Air** tamponné  
et accompagné du ticket de caisse.

Remboursement possible jusqu'au 10 octobre 2020

5 Vous faites tamponner ce **Bon Bol d'Air**  
par le professionnel du tourisme  
avec son cachet d'établissement.

Bon valable avant le 30 septembre 2020

6 Vous payez comme d'habitude.

7 Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine  
vous rembourse 30€\*

Prenez  
un **BON  
BOL D'AIR**



# Extrait de règlement

## **(1) Conditions d'obtention du *Bon Bol d'Air***

Le **Bon Bol d'Air** est remis à tout client ou nouveau client – personne physique uniquement - de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, majeur ou mineur sous la responsabilité de son représentant légal, qui souscrit, par le biais d'un Conseiller en Agence, d'un Conseiller du Centre de relation client ou d'un Conseiller de l'Agence Conseil en ligne, l'un des produits suivants ou sollicite l'une des prestations suivantes :

- ASSURANCE NH/PLAISANCE <sup>(3)</sup>
- ASSURANCE A2/A4/AR/CA <sup>(3)</sup>
- GARANTIE DÉCÈS TOTAL <sup>(4)</sup>
- ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE <sup>(3)</sup>
- ASSURANCE GARANTIE ACCIDENT DE LA VIE <sup>(3)</sup>
- ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ <sup>(3)</sup>
- ASSURANCE OBSÈQUES <sup>(5)</sup>
- VALEUR PRÉVOYANCE PLUS <sup>(4)</sup>
- ASS RESPONSABILITÉ CIVILE <sup>(3)</sup>
- ASSURANCE TOUS MOBILES <sup>(3)</sup>
- TÉLÉSURVEILLANCE <sup>(6)</sup>
- CARTES MASTERCARD/VISA CLASSIQUE <sup>(7)</sup>
- CARTES GOLD MASTERCARD/VISA PREMIER /INFINITE/WORLD ELITE <sup>(8)</sup>
- CAC SOCLE 3 MODULES <sup>(9)</sup>
- PRÊT À LA CONSOMMATION <sup>(10)</sup>
- CRÉDIT RENOUVELABLE <sup>(10)</sup>
- PRÊT HABITAT <sup>(11)</sup>
- TRANSFERT COLLECTE (MONTANT MINIMUM 500 €) <sup>(12)</sup>
- SOUSCRIPTION COLLECTE (MONTANT MINIMUM 500 €) <sup>(12)</sup>

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

L'offre est limitée à la délivrance d'un seul **Bon Bol d'Air** par foyer et pendant toute la durée de l'opération.

## **(2) Conditions d'utilisation du *Bon Bol d'Air***

Le **Bon Bol d'Air** n'est pas un titre de paiement.

**PRESTATIONS ÉLIGIBLES :** le **Bon Bol d'Air** est appliqué à toute prestation effectuée au cours de la période du 3 juin 2020 au 30 septembre 2020, auprès d'un Établissement ou Professionnel du Tourisme, tel qu'identifié au point ci-après. Le **Bon Bol d'Air** est applicable pour toute prestation d'un montant minimum facturé et intégralement réglé de 30 euros (trente euros).

**PRESTATAIRES ÉLIGIBLES :** le **Bon Bol d'Air** s'applique à toute prestation effectuée par un Établissement ou Professionnel du Tourisme Brétilien, affilié à l'un des codes NAF suivants :

- 5510Z - HÔTELS ET HÉBERGEMENT SIMILAIRE
- 5520Z - HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRE HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE
- 5530Z - TERRAINS DE CAMPING ET PARCS POUR CARAVANES OU VÉHICULES DE LOISIRS
- 9102Z - GESTION DES MUSÉES
- 9103Z - GESTION DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES SIMILAIRES
- 9104Z - GESTION DES JARDINS BOTANIQUES ET ZOOLOGIQUES ET DES RÉSERVES NATURELLES
- 9321Z - ACTIVITES DES PARCS D'ATTRACTION ET PARCS À THÈMES
- 5610A - RESTAURATION TRADITIONNELLE
- 5621Z - SERVICE TRAITEURS

**Sont exclus les établissements de type restauration rapide (5610C) et bars/débites de boissons (5630Z).**

L'Établissement ou Professionnel du Tourisme doit être domicilié dans le département 35 – Ille-et-Vilaine, et la prestation réalisée dans ce même département.

Prenez  
un **BON  
BOL D'AIR**



# Mentions légales

<sup>(3)</sup> Contrats d'assurances assurés par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 € - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Contrats d'assurances distribués par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 057 en qualité de courtier d'assurance.

<sup>(4)</sup> Contrats d'assurances assurés par PREDICA, filiale d'assurance de personnes de Crédit Agricole Assurances - PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16 - 18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris.

<sup>(5)</sup> Contrats d'assurances assurés par PREDICA, filiale d'assurance de personnes de Crédit Agricole Assurances - PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16 - 18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS – 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen – Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 € – 490 381 753 RCS Bobigny – Siret : 490 381 753 00014 – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Préviséo Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES – 2, rue Fragonard – 75017 Paris – S.A. au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris – Entreprise régie par le Code des assurances.

<sup>(6)</sup> Les contrats de téléassistance sont proposés et exécutés par NEXECUR Assistance, filiale de Crédit Agricole Protection Sécurité. SAS au capital de 23 450 euros. Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES. 515 260 792 RCS LE MANS. Numéro d'agrément Services à la Personne SAP515260762.

<sup>(7)</sup> Contrats d'assistance et d'assurance pour le compte des Assurés souscrits par Camca Courtage, dûment mandaté à cet effet, par l'Emetteur, auprès de : - pour l'assistance : Mutuaide Assistance (SA au capital de 12 558 240 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous la référence 383 974 086 sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex) - pour l'assurance : CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053), société régie par le Code des Assurances. Camca Courtage est courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07002817 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) . Société par actions simplifiée au capital de 625.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 681 985, ayant son siège social sis 53, rue la Boétie 75008 PARIS. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09).

<sup>(8)</sup> Les garanties SécuriPanne et SécuriShopping sont assurées selon les dispositions légales et contractuelles en vigueur, disponibles auprès de votre Caisse régionale. Ces garanties sont prévues aux contrats d'assurance souscrits pour le compte des Assurés par CAMCA Courtage. Les contrats d'assistance et d'assurance pour le compte des Assurés sont souscrits par CAMCA Courtage, dûment mandaté à cet effet par l'Emetteur, auprès de : - pour l'assistance : Mutuaide Assistance (SA au capital de 12 558 240 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous la référence 383 974 086 sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex) - pour l'assurance : CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053), société régie par le Code des Assurances CAMCA Courtage est courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°0700217 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), Société par actions simplifiée au capital de 625 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 681 985, ayant son siège social sis 53, rue la Boétie 75008 PARIS.

Prenez  
un **BON  
BOL D'AIR**



# Mentions légales

<sup>(9)</sup> Les assurances proposées dans le cadre du Compte à Composer sont assurées par CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances, Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053 ; soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

<sup>(10)</sup> Le contrat d'assurance emprunteur proposé par votre Caisse régionale de Crédit Agricole est assuré par PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16 - 18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. Ce contrat d'assurance est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole. Prêteur : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé 4 rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande - 775 590 847 RCS RENNES - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 057.

<sup>(11)</sup> Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole sont assurés par : PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16 - 18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. - PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 398 609 760 € - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Prêteur : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé 4, rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande - 775 590 847 RCS RENNES - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 057.

<sup>(12)</sup> Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole sont assurés par : PREDICA, Compagnie d'assurance de personne, filiale de Crédit Agricole assurances, entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. SIREN 334 028 123 RCS Paris. - AMUNDI ASSET MANAGEMENT - Filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AFM sous le n° GP 04000036, société anonyme au capital social de 1 086 262 605 euros Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris. - Indosuez Gestion est une filiale de Ca Indosuez Wealth (France) - Société anonyme au capital de 82 949 490€ - RCS Paris 572 171 635. Établissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances, immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n°07 004 759 - Siège social : 17 rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris Cedex 08 - France.

Prenez  
un **BON  
BOL D'AIR**



# Extrait de règlement

\* Offre valable du 3 juin 2020 au 10 octobre 2020. Le « Bon Bol d’Air » est valable du 3 juin 2020 au 30 septembre 2020 et remboursable jusqu’au 10 octobre 2020. Il n’est pas un titre de paiement. Il offre la possibilité au titulaire du « Bon Bol d’Air » d’obtenir le remboursement total ou partiel, sous réserve du respect des conditions du Règlement, d’une prestation ou d’un service obtenu auprès des établissements ou professionnels du tourisme breillien : prestataires d’hébergement, de loisir ou de restauration – à l’exclusion des commerces de restauration rapide et de bars/débits de boissons - localisés dans le département 35 – Ille-et-Vilaine. (Voir liste définie au sein du règlement). Le client, titulaire d’un « Bon Bol d’Air » se rend auprès de l’un de ces prestataires avant le 30 septembre 2020, règle l’intégralité de la prestation par le moyen de paiement de son choix et fait tamponner son « Bon Bol d’Air » par l’établissement ou le professionnel éligible. Il remet ensuite à son agence Crédit Agricole Ille-et-Vilaine, avant le 10 octobre 2020, la preuve de son paiement (facture ou ticket de caisse) – sur laquelle doit être identifié le prestataire – et obtient alors remboursement partiel ou total de la prestation, dans la limite de 30 euros. Le versement est effectué sur son compte de dépôt Crédit Agricole Ille-et-Vilaine dans le délai maximal de 24 heures ouvrées. Le « Bon Bol d’Air » est utilisable, en une seule fois, dans la limite de sa valeur. Le montant de la prestation réglée auprès du prestataire de tourisme doit être d’un montant minimum de 30 euros. Les « Bons Bol d’Air » ne sont pas cumulables. Un seul « Bon Bol d’Air » peut être utilisé par prestation réalisée auprès d’un établissement ou professionnel du tourisme breillien. Le « Bon Bol d’Air » ne peut faire l’objet d’aucun remboursement ni quelconque dédommagement, notamment en cas de perte, vol, détérioration, destruction ou non-utilisation avant l’expiration de sa période de validité. Un produit ou service pour lequel le bénéficiaire du « Bon Bol d’Air » a été octroyé, ne peut faire l’objet d’aucun escompte, remboursement ou avoir. Le « Bon Bol d’Air » ne peut être échangé contre sa valeur faciale. Aucune monnaie n’est rendue sur ce « Bon Bol d’Air ». Le « Bon Bol d’Air » est personnel. Il ne peut être ni cédé, ni échangé. De même, le « Bon Bol d’Air » ne peut en aucun cas être revendu ou endossé sur un compte bancaire et ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, auprès du prestataire partenaire ou de tout tiers (y compris le rendu de monnaie, le crédit sur compte ou sur carte) en dehors des modalités ci-dessus définies. L’offre est limitée à l’émission de 22 000 « Bon Bol d’Air ».

Le règlement complet de cette opération est déposé auprès de la SCP NEDELLEC, LE BOURHIS, LETEXIER, VETIER, Huissiers de justice à 2 avenue Charles Tillon à Rennes. Ce règlement est disponible sur simple demande auprès des agences Crédit Agricole Ille-et-Vilaine ou sur demande écrite adressée à Caisse régionale de Crédit Agricole Ille-et-Vilaine – Service Communication – « Offre Tourisme – Prenez un Bon Bol d’Air » - 4 rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

Données personnelles : les informations nominatives recueillies auprès des participants ont un caractère obligatoire pour l’organisation de la présente opération. En application de la loi “Informatique et Libertés” du 6 janvier 1978 et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification, et d’opposition à la transmission de ces données personnelles en s’adressant à Caisse régionale de Crédit Agricole Ille-et-Vilaine, Service Communication, 4 rue Louis Braille – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Le traitement des données (recueil, sauvegarde, conservation) est décrit dans le règlement de l’opération « Offre Tourisme – Prenez un Bon Bol d’Air » à disposition des participants.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d’Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu’établissement de crédit. Siège social : 4 rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande - 775 590 847 RCS Rennes. Société de courtage d’assurance immatriculée auprès de l’ORIAS sous le n° 07 023 057. Code APE 651D.

[Consulter le règlement complet de l’opération](#)

Prenez  
un **BON  
BOL D’AIR**

